



ENJEUX ET PROPOSITIONS

Des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Parce qu'elles interviennent dans un contexte de réorganisation territoriale, les élections régionales de décembre 2015 doivent être l'occasion d'un débat approfondi et élargi sur le projet de société que nous voulons bâtir collectivement.

Rappelons que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, stipule que :

« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

Il est également précisé dans cet article que « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. »

À l'heure de définir les orientations qui structureront les politiques régionales de demain, le Cnajep demande aux candidat(e)s et aux futur(e)s élus(e)s de s'engager résolument en faveur d'une vision renouvelée des politiques de jeunesse et d'éducation populaire et de mettre en œuvre un projet ambitieux qui accorde à l'éducation populaire et à la jeunesse la place qu'elles méritent.

Élections régionales 2015

Utile, plurielle et engagée, l'éducation populaire affirme sa place et son rôle dans la société

Une ambition émancipatrice

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent par l'éducation, l'expérimentation, la participation et la mobilisation citoyenne afin de permettre aux individus d'acquérir un sens critique, d'être acteurs de leur projet de vie, de se construire comme citoyens.

Un projet de transformation sociale

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire inscrivent leurs actions dans une perspective de transformation sociale, afin de tendre vers une société plus juste, plus solidaire, plus écologique, responsable et démocratique.

Une force d'innovation sociale

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont démontré à plusieurs reprises qu'elles étaient « pionnières » dans l'identification de problématiques sociétales émergentes et dans l'expérimentation de méthodes pour construire des réponses collectivement.



L'éducation populaire doit se positionner dans le champs des politiques publiques

Situer l'éducation populaire dans l'organisation de l'action publique

L'organisation de l'action publique, celle de l'Etat comme celle des collectivités territoriales, connaît de fortes évolutions. Dans ce contexte de mutations, il importe selon nous de clarifier la place de l'éducation populaire.

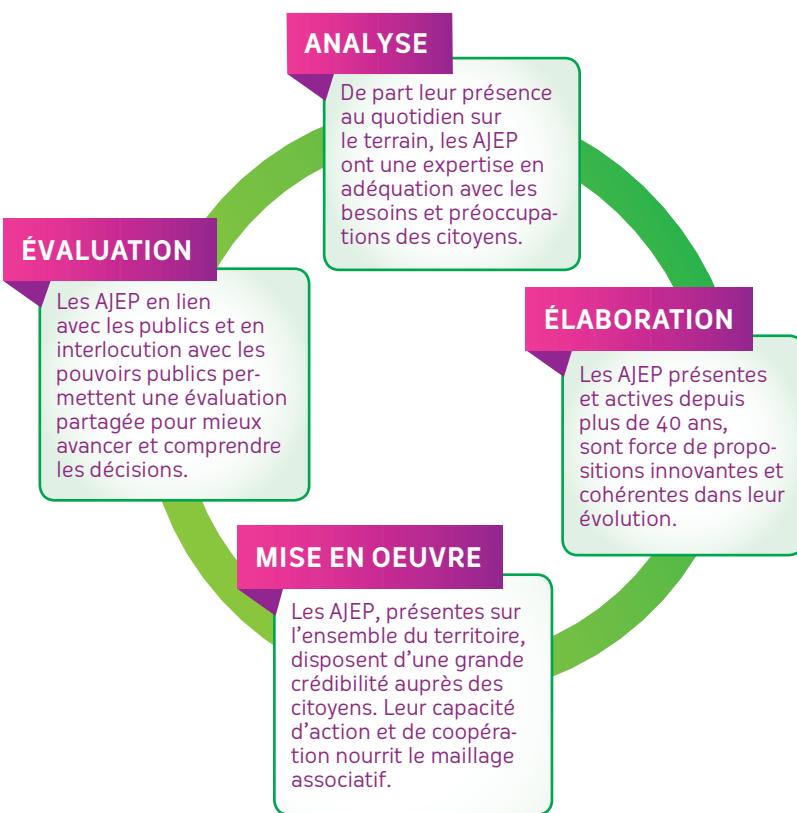


La montée en puissance des métropoles et pôles métropolitains ne doit pas aboutir à un creusement des inégalités territoriales. Si nous ne voulons pas que l'organisation de l'action publique retrouve des similitudes avec celle de l'Ancien régime, cohérence et articulation entre les différents échelons d'intervention doivent être au cœur des préoccupations.



Réinventer et renforcer les mécanismes de co-construction des politiques publiques

La loi ESS du 30 juillet 2014 ainsi que la circulaire Valls du 30 septembre rappellent l'importance de la co-construction des politiques publiques.



ET CONCRÈTEMENT ?

A Éducation populaire : une compétence partagée

- Créer des espaces de co-construction avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire coordonnées au sein des Crajep afin de définir un chef de file en matière d'éducation populaire, de clarifier la place de l'éducation populaire dans l'organisation de l'action publique et dans les différentes politiques publiques, d'élaborer un schéma clair.

B Les conférences territoriales de l'action publique : des espaces à investir

- Inscrire les politiques de jeunesse de façon permanente dans ces conférences.



Pour le conseil de l'UE du 23 novembre 2015, il est proposé comme conclusion : « Il est demandé aux Etats-membres de : (...) S'assurer que les acteurs de la jeunesse et de l'éducation non-formelle puissent établir la coopération trans-sectorielle nécessaire avec les autorités locales et régionales, la société civile et les communautés locales afin de toucher les jeunes de manière effective et de s'assurer que les résultats des activités du travail de jeunesse puissent être considérés par les décideurs publics pertinents. »

- Inviter de façon permanente aux Conférences territoriales de l'action publique les associations de jeunesse et d'éducation populaire coordonnées au sein des Crajep.

C Des pratiques existantes à renforcer

- Il existe déjà des espaces d'interlocution qui nécessitent d'être renforcés, on peut citer les CESER ; les CREPS...



« Les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive peuvent [...] développer des activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » (Art. L. 114-3)

- Il existe une méthode de co-construction des politiques de jeunesse, le « dialogue structuré », dont les crajeps peuvent être les coordinateurs régionaux, permettant d'impliquer durablement les jeunes et les élus dans un processus constructif.

► Retrouvez des informations sur la méthode, les acteurs ainsi que les propositions sur : www.provox-jeunesse.fr

- Des rendez-vous de la jeunesse ont été initiés par le Ministre KANNER qui témoignent de la pertinence du dialogue direct entre les citoyens, les jeunes et les élus et de la force de l'éducation populaire pour permettre la qualité de ce dialogue.

► 150 propositions de jeunes ont été produites dans le cadre de ces rendez-vous
<http://www.cnajep.asso.fr>



Des axes prioritaires pour une politique régionale de jeunesse et d'éducation populaire



Promouvoir une continuité éducative pour un accompagnement global

Parce qu'elle valorise les savoirs et les savoir-faire des citoyens, l'éducation populaire doit être reconnue comme une force complémentaire dans la réussite d'un parcours de vie : développer différents dispositifs déjà éprouvés tels que les conseils de jeunes et d'enfants, les juniors associations, les associations temporaires d'enfants citoyens, les journaux et les radios d'enfants, ...



Permettre à toutes et à tous de vivre sa citoyenneté

Les citoyens sont prêts à entrer en citoyenneté seuls ou avec des associations. La puissance publique doit faire confiance à l'ensemble de la population. Cela suppose de sortir des codes habituels pour laisser la possibilité aux citoyens, notamment aux jeunes, d'inventer avec les élus des réponses aux enjeux de société : créer des instances de concertation associant l'ensemble des citoyens, renforcer la place des jeunes et le rôle des organisations représentatives dans les établissements scolaires, ...



Créer les conditions de l'éémancipation des jeunes

Cela sera rendu possible par la complémentarité des réponses proposées (éducation, formation, orientation, emploi, ...). Il est donc nécessaire d'apporter une réponse transversale : mettre en place un réel service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes, soutenir les programmes de formation

en direction des jeunes les plus éloignés de la formation, promouvoir l'éducation populaire et des possibilités d'éducation-formation tout au long de la vie, promouvoir toutes les formes d'engagement...



Parce que les jeunes sont des acteurs essentiels de leur territoire, il est temps de promouvoir des politiques publiques qui considèrent la jeunesse comme une ressource et non comme un problème !



Favoriser les mobilités à tous les échelons du territoire

De façon individuelle ou collective, sortir de son cadre personnel, professionnel, d'études, social, est un élément facilitateur à une insertion pleine et entière dans la société dans laquelle nous vivons : soutenir les expériences d'engagement à l'international, rendre les transports accessibles au plus grand nombre, développer des logements adaptés aux besoins et aux moyens des habitants, ...



Développer l'accès à la culture et aux loisirs

Le champs des loisirs éducatifs et de la culture ouvre autant d'espace de découverte de soi et des autres, de partage, de réalisation : soutenir les associations agissant dans le champs éducatif pour les enfants et les jeunes, faciliter l'accès aux pratiques artistiques et activités culturelles, aux accueils collectifs de mineurs ...



► Retrouvez le rapport Big Bang sur www.bigbangjeunesse.net





DES PARTENAIRES, INCONTOURNABLES

- › Des acteurs de proximité
- › Des champs d'intervention variés
- › Des espaces de coopération



Le Cnajep est partie prenante de l'animation des territoires à travers un réseau de coordinations régionales, **les Comités Régionaux des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire** implantés sur l'ensemble du territoire national. Acteurs majeurs du territoire, les Crajep doivent être pleinement associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales.

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| ▪ Alsace | ▪ La Réunion |
| ▪ Aquitaine | ▪ Languedoc-Rousillon |
| ▪ Auvergne | ▪ Limousin |
| ▪ Basse-Normandie | ▪ Lorraine |
| ▪ Bourgogne | ▪ Midi-Pyrénées |
| ▪ Bretagne | ▪ Nord-Pas-De-Calais |
| ▪ Centre | ▪ Pays De La Loire |
| ▪ Champagne-Ardenne | ▪ Picardie |
| ▪ Franche-Comté | ▪ Poitou Charentes |
| ▪ Guadeloupe | ▪ Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| ▪ Haute-Normandie | ▪ Rhône-Alpes |
| ▪ Ile-De-France | |

Les coordonnées des Crajep sont disponibles sur
<http://www.cnajep.asso.fr/territoires/annuaire-crajep-fspva/>